

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 juin 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence et à la salle du conseil des maires, le 17 juin 2020, à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-06-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2020;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 juin 2020;
 - 3.3 Projet de construction stationnement MRC / Résultats de l'appel d'offres;
 - 3.4 Acquisition du logiciel d'évaluation – ePropriété;

- 3.5 Indemnité frais de déplacement;
- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projet PDT :
 - Municipalité de Saint-Philibert – Amélioration de l’acoustique dans les infrastructures de la municipalité;
 - Municipalité de Saint-Côme-Linière – Jeux d’eau;
 - 4.2 Desserte cellulaire;
 - 4.3 Transport collectif – Dépôt du rapport 2019;
 - 4.4 Transport collectif – Programme d’aide au développement 2020;
 - 4.5 Rapport annuel 2019 PGMR;
 - 4.6 Demande d’aide financière supplémentaire aux entreprises;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité;
- 6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination à titre d’employé régulier – M. Antoine Tanguay;
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s’il y a lieu);
- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ;
 - 9.3 Planification des travaux MTQ 2020;
- 10. Divers :
 - 10.1 Inondation 2019 Notre-Dame-des-Pins;
- 11. Période de questions;
- 12. Clôture de la séance.

2020-06-081

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 MAI 2020

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 20 mai 2020 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 JUIN 2020

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 juin 2020 à titre informatif.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 juin 2020

2020-06-082

**PROJET DE CONSTRUCTION STATIONNEMENT MRC /
RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

Attendu que la MRC a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux de démolition de la résidence située au 515, 27^e Rue et la construction d'un stationnement sur le même terrain;

Attendu les soumissions reçues incluant les taxes :

Excavation Lapointe et Fils inc.	94 370.72\$
RJ Dutil et Frères inc.	99 999.99\$
Excavation AD Roy inc.	109 801.13\$
Giroux & Lessard inc.	169 153.42\$

Attendu la conformité de l'ensemble des soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur François Morin et résolu unanimement :

- De confier le contrat à Excavation Lapointe et Fils inc. au montant de 94 370.72 \$ incluant les taxes, étant le plus bas soumissionnaire conforme;
- Que les coûts relatifs à ce projet soient financés à même les surplus libres, soit 41% de cette somme dans la partie 1 du budget et 59% dans la partie 3 du budget.

2020-06-083

ACQUISITION DU LOGICIEL D'ÉVALUATION - ePROPRIÉTÉ

Attendu que la direction générale de la MRC de Beauce-Sartigan a été interpellée par les coordonnateurs du Service d'évaluation relativement à l'existence d'un logiciel informatique permettant la gestion informatique des enquêtes de revenus et dépenses pour les bâtiments multi et les non résidentiels;

Attendu que ce logiciel permet l'importation des réponses dans le dossier de propriété, élimine la saisie manuelle et réduit le risque d'erreur pour le calcul des revenus;

Attendu que l'offre présentée, valide pour une période de 3 ans, se chiffre comme suit :

Droit d'utilisation annuel - Récurrent	Quantité	Prix	Total
- Droit d'utilisation annuel - ePropriété - Enquête de revenus et dépenses	1.0	1 000,00 \$	1 000,00 \$
-Droit d'utilisation annuel - ePropriété - Gestion des inspections Contient les processus suivants:			
- Maintien d'inventaire	1.0	2 500,00 \$	2 500,00 \$
- Auto Inspection			
- Enquête de ventes			
- Droit d'utilisation annuel - Publipostage - Évaluation	1.0	1 200,00 \$	1 200,00 \$

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 juin 2020

- Droit d'utilisation annuel - ePropriété	1.0	2 750,00 \$	2 750,00 \$
Total des licences :			7 450,00\$
Prix des Services professionnels - Unique	Quantité	Prix	Rabais
Services professionnels	1.0	1 530,00 \$	1 530,00 \$
Total des services professionnels (Frais unique initial) :			1 530,00 \$
			0,00 \$

Montant par formulaire complété	
Enquête de revenus et dépenses	3,00 \$
Maintien d'inventaire	1,50 \$
Auto-inspection	1,50 \$
Enquête de ventes	3,00 \$

Suite aux discussions, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition du logiciel ePropriété pour la somme annuelle de 7 450 \$ taxes en sus et que cette acquisition soit financée à même la partie 1 du budget 2020.

Monsieur Claude Morin n'a pas pris part aux délibérations de la présente résolution.

2020-06-084

INDEMNITÉ FRAIS DE DÉPLACEMENT

Attendu que l'indemnité de kilométrage du Conseil du trésor a été fixée en avril 2020 à 0,48 \$ du kilomètre;

Attendu que, selon l'article 26.01 de la convention collective, le comité administratif et/ou le conseil des maires doivent procéder à la révision du taux applicable en fonction du taux du Conseil du trésor;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, de fixer l'indemnité de kilométrage à 0,48 \$ du kilomètre, et ce, en date du 1^{er} juillet 2020, tel que le prévoit la convention collective;

Il est de plus résolu que ce taux soit applicable aux élus et au personnel cadre de la MRC.

2020-06-085

**PROJET PDT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT –
AMÉLIORATION DE L'ACOUSTIQUE DANS LES
INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ**

Attendu que la Municipalité de Saint-Philibert a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter les infrastructures municipales existantes d'équipements acoustiques ;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 juin 2020

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 7 740 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2020-06-086

PROJET PDT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE – JEUX D'EAU

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet vise à doter cette municipalité de jeux d'eau ;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 34 311 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

DESSERTE CELLULAIRE

Le directeur général questionne les élus sur l'utilisation des sommes réservées pour venir en aide aux municipalités ayant une problématique en lien avec la couverture cellulaire sur une partie de leur territoire. Une somme de 40 000 \$ est toujours disponible pour les municipalités concernées. Après discussions, il est convenu entre les élus de réserver cette somme et de fixer la date limite pour un éventuel projet au 31 décembre 2020.

TRANSPORT COLLECTIF -DÉPÔT DU RAPPORT 2019

Le directeur général dépose aux élus le rapport du transport collectif pour 2019 à titre informatif.

2020-06-087

**TRANSPORT COLLECTIF- PROGRAMME D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT 2020**

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre le service de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a déposé son plan de développement du transport collectif pour 2020;

Considérant qu'en 2019, 28 774 déplacements ont été effectués par ce service;

Considérant que, dans les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional), il est prévu que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles;

Considérant que la MRC a déposé une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ;

Considérant que la partie des surplus accumulés attribuables au MTQ au 31 décembre 2019 était de 12 902 \$;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2020 pour une somme de 20 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 37 338 \$ en 2020;

Considérant que la MRC va réaffecter un montant minimal de 12 902 \$ pris à même les surplus du service de taxi collectif attribuables au MTQ;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2020 et que les états financiers viendront les appuyer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à effectuer environ 30 000 déplacements au cours de l'année 2020;
- Que la MRC demande au MTQ de lui octroyer une contribution financière pour 2020 de 101 500 \$ afin de compléter son budget estimé à 171 740 \$;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MTQ.

2020-06-088

RAPPORT ANNUEL 2019 PGMR

Attendu le dépôt du rapport annuel PGMR 2019;

Attendu que ce rapport est commenté par le directeur général aux élus;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel PGMR 2019.

2020-06-089

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE AUX
ENTREPRISES**

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement;

Attendu qu'une somme de 938 892 \$ a été octroyée à la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de ce programme;

Attendu que les demandes traitées à ce jour par le Conseil économique de Beauce ont engagé un montant total de 750 040 \$ correspondant à 80% de l'enveloppe;

Attendu qu'une enveloppe supplémentaire de 600 223 \$ est disponible sur demande conditionnellement à l'utilisation d'un minimum de 75% de l'enveloppe initiale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement, de procéder à la demande de fonds supplémentaires dans le cadre du programme d'aide aux entreprises et d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer le contrat de prêt soumis par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, s'il y a lieu.

2020-06-090

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER – M. ANTOINE
TANGUAY**

Attendu que la période d'essai de monsieur Antoine Tanguay est terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur en évaluation concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Tanguay au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Antoine Tanguay au poste de technicien en évaluation, et ce, rétroactivement au 6 mai 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport SAAQ;
- Planification des travaux MTQ 2020;

INONDATION 2019 – NOTRE-DAME-DES-PINS

Madame Lyne Bourque informe les membres du conseil de la démolition imminente de deux (2) résidences dans la municipalité de Notre-Dame-des-Pins suite aux inondations de 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-06-091

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 30.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général